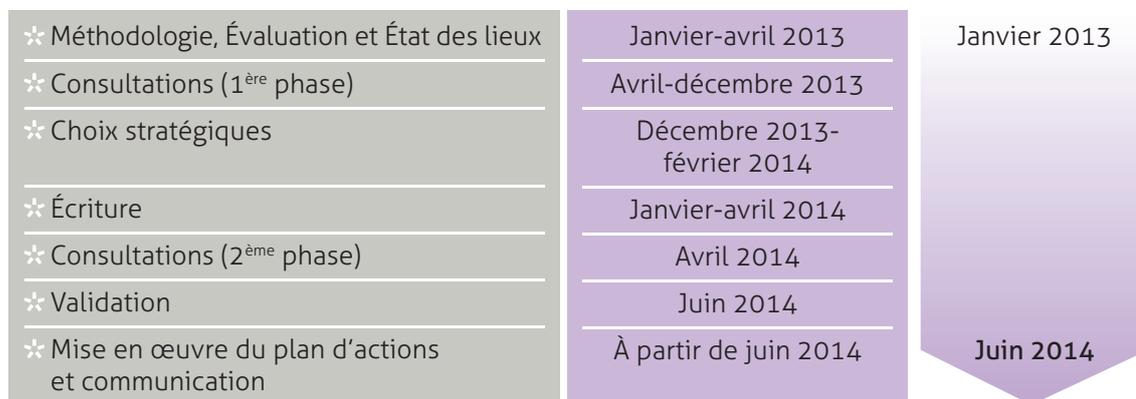


ÉLABORATION DU SCHÉMA AUTONOMIE : MÉTHODE ET CONSULTATIONS

Le Conseil général a choisi de construire en interne ce schéma unique regroupant la politique en faveur des personnes âgées et des adultes en situation de handicap.

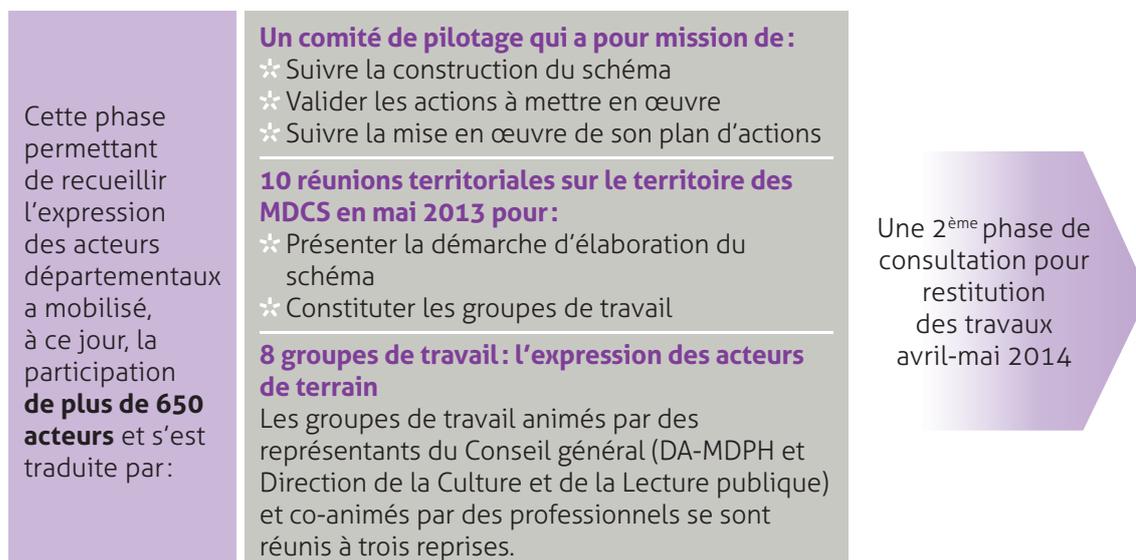
La méthodologie d'élaboration de ce schéma a été présentée à la commission permanente du Conseil général le 7 février 2013 et le 15 mars 2013 selon le déroulé suivant :

Une construction du schéma en mode projet



Le Conseil général a souhaité associer à cette démarche un maximum de partenaires dans une phase de "consultations".

Zoom sur les consultations (étape 3)



Pour recueillir les attentes des professionnels et des représentants des usagers, des groupes de travail ont été constitués en prenant en compte:

- ❖ Un nombre de participants permettant l'expression de chacun
- ❖ Une représentation d'un maximum de partenaires
- ❖ Une représentation de l'ensemble des territoires du département.

Le nombre de participants a varié de 10 à 21. Au total, 352 personnes ont participé aux différentes réunions des groupes de travail.

L'animation de ces groupes a été menée par un cadre du Conseil général et par un co-animateur professionnel. L'animation a nécessité une forte implication de la part des animateurs, car il a été organisé pour chaque groupe de travail 3 ou 4 réunions.

La méthode de concertation

7 groupes de travail "thématiques" + 1 groupe de travail "institutionnels":

- ❖ Structures d'hébergement collectif PA
- ❖ Structures d'hébergement collectif PH
- ❖ Accueil familial
- ❖ Maintien à domicile
- ❖ Culture, Loisirs, Transports, Sports
- ❖ Insertion professionnelle des travailleurs handicapés
- ❖ Personnes handicapées vieillissantes
- ❖ "Institutionnels".

La méthode de concertation

De l'expression des acteurs en groupes de travail à la construction du plan d'actions.

